

PRESENTATION

La possession du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » atteste à son titulaire la mise en œuvre en autonomie et en sécurité dans le domaine des activités de la forme des compétences suivantes :

Compétences communes à la mention :

- encadrer et conduire des actions d'animation des activités de la forme ;
- organiser et gérer des activités de la forme ;
- communiquer sur les actions de la structure ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités de la forme.

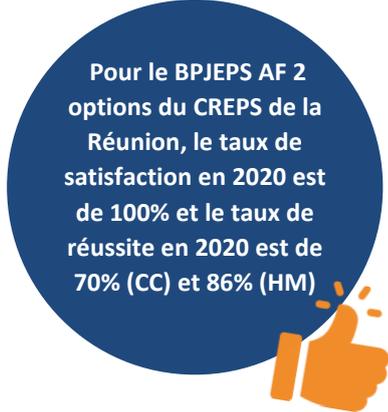
Compétences spécifiques à l'option « cours collectifs » :

- encadrer et conduire des actions d'animation en cours collectifs.

Compétences spécifiques à l'option « haltérophilie, musculation » :

- encadrer et conduire des actions d'animation en haltérophilie et en musculation jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.

L'éducateur sportif des « activités de la forme » est un véritable spécialiste dans le secteur de la mise en forme, de la préparation à l'entretien physique. Son rôle vise le maintien de la santé, du bien-être et/ou de la performance des pratiquants avec le support des activités en cours collectifs sur parquet (activités cardio-vasculaires, activités de renforcement musculaire, activités de stretching) et des activités d'haltérophilie, de musculation et de cardio-training sur plateau. En plus, de ses compétences d'animateur, de pédagogue et de technicien, il conçoit et mène des projets d'animation pour développer son activité sportive en participant à l'organisation, au fonctionnement et au développement des structures dans lesquelles il exerce professionnellement. Au sein des lieux de pratiques, il accueille, assure en toute sécurité la prise en charge personnalisée de clients ou des groupes de pratiquants.



DEBOUCHES POSSIBLES

Employeurs potentiels

- › Salles de mise en forme Indépendantes/Franchisées (Fitness First, Moving, Club Med Gym, Orange Bleue, Fitness Park, Appart Fitness, ...)
- › Centres de soins corporels et esthétiques (thalassothérapie, balnéothérapie) ;
- › Établissements touristiques (Club Med, Pierre & Vacances, Villages Vacances, hôtellerie de luxe, Ferries) ;
- › Entraîneur personnel (coach) à domicile, dans une salle de remise en forme, auprès des sportifs ou de clubs sportifs ;
- › Être créateur de sa propre entreprise dans le champ du sport et de la santé ;
- › Et aussi : Collectivités locales (communes, communautés de communes, ...) ou associations sportives.

PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, il faut :

- Être âgé de 18 ans minimum à la date de la session de formation.

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des « activités de la forme » datant de moins d'un an.
- Être titulaire du certificat PSC1 (cf. Sessions de formations proposées au CREPS de la Réunion) ou son équivalent en cours de validité.
- Satisfaire aux Tests d'Exigence Préalable (TEP) présentés ci-après et décrits en annexe IV de l'arrêté du 5 septembre 2016 ou remplir les conditions de dispense mentionnées à l'annexe VI de ce même arrêté, ainsi qu'aux tests de sélection.
- Avoir un très bon niveau de pratique dans les options CC et /ou HM.
- Le CREPS de la Réunion proposera une préparation aux TEP pour l'option CC avec une préformation en 2022.
- *Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.*
- *Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 0262 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr*

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

1 – Les Tests exigences préalables à l'entrée en formation

1.1 - Option « cours collectifs »

- 1^{ère} épreuve : Test navette Luc Léger
Palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- 2^{ème} épreuve : Suivre un cours collectif complet comprenant :
10 min d'échauffement, une séance de 20 min de Step puis de 20 min de renforcement musculaire puis de 10 min d'étirements.

1.2 - Option haltérophilie/musculation

- 1^{ère} épreuve : Test navette Luc Léger
Palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- 2^{ème} épreuve : Épreuve de démonstration technique composée de 3 exercices de musculation : le squat, les tractions et le développé couché.

Barème des TEP : Annexe IV de l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » publiées au BO ville, jeunesse, sports & vie associative n°5/sept-oct. 2016 page 81 et modifiées par arrêtés du 30 mai 2017 (j.o.r.f du 22 juin 2017), du 5 avril 2018 (j.o.r.f du 15 avril 2018) et du 15 juillet 2019 (j.o.r.f du 24 juillet 2019).

2 – Les épreuves de sélection pour les 2 options

Son contenu s'organise autour de trois champs d'activités pour les 2 options :

- La réalisation d'épreuves physiques. (Toutes les épreuves sont notées sur 20)
- La réalisation d'un test écrit : Epreuve de français. (Notée sur 20)
- La réalisation d'un entretien oral sur la base d'un dossier de présentation du candidat. (Noté sur 20)

2.1 - Option « cours collectifs »

- **2.1.1 – Les épreuves physiques** : 3 épreuves physiques

1^{ère} épreuve physique : Test navette Luc Léger « atteindre le plus haut palier pour les hommes et les femmes ».

| | | |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Test Luc Léger | Note sur 20 – Barème Femmes | Note sur 20 – Barème Hommes |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|

| | | |
|--|-------|-------|
| Palier 1 | | |
| Palier 2 | | |
| Palier 3 | 06/20 | |
| Palier 4 | 07/20 | |
| Palier 5 | 08/20 | 06/20 |
| Palier 6 | 09/20 | 07/20 |
| Palier 7 | 10/20 | 08/20 |
| Palier 8 | 11/20 | 09/20 |
| Palier 9 | 12/20 | 10/20 |
| Palier 9,50 | 13/20 | - |
| Palier 10 | 14/20 | 11/20 |
| Palier 10,50 | 15/20 | - |
| Palier 11 | 16/20 | 12/20 |
| Palier 11,50 | 17/20 | 13/20 |
| Palier 12 | 18/20 | 14/20 |
| Palier 12,50 | 19/20 | 15/20 |
| Palier 13 | 20/20 | 16/20 |
| Palier 13,50 | | 17/20 |
| Palier 14 | | 18/20 |
| Palier 14,50 | | 19/20 |
| Palier 15 | | 20/20 |
| <p><i>Cette épreuve se fera dans le même temps que l'épreuve de navette des TEP. Cette organisation permet au candidat de ne pas reproduire un effort d'intensité dans un délai relativement court, et qui ne permettrait pas une récupération optimale.</i></p> | | |

2^{ème} épreuve physique : Suivi de cours collectif de 45 minutes d'un niveau intermédiaire (niveau plus élevé que les TEP).

Cette épreuve est réalisée par l'ensemble des candidats qui ont choisi l'option « Cours collectifs ». Ce test a pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à réaliser un cours chorégraphié qui sera composé d'éléments de type STEP, LIA, renforcement musculaire et stretching.

De manière plus précise, le jury appréciera la capacité du candidat à :

- Reproduire et à maîtriser les éléments techniques ;
- Maîtriser la relation mouvement/musique ;
- Mémoriser la chorégraphie.

3^{ème} épreuve physique : Concevoir et présenter une chorégraphie personnalisée pendant 1 minutes 30 secondes sur une musique de son choix.

Cette épreuve est réalisée par l'ensemble des candidats ayant choisi l'option « Cours collectifs ».

Il s'agira, au cours de cette épreuve, de concevoir et de présenter une chorégraphie personnelle d'une minute trente sur une musique de son choix et dont les éléments permettront au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- Maîtriser la relation musique/mouvement ;
- Utiliser l'espace ;
- Réaliser une chorégraphie ;
- Proposer des situations présentant les qualités de force, souplesse et coordination.

La présentation de la chorégraphie est suivie d'un entretien de cinq minutes maximums où le candidat

présente sa prestation.

2.1.2 – L'épreuve écrite (1h30) : Réaliser dans un premier temps un résumé de texte et puis extraire une idée principale pour la développer (ou plusieurs idées).

2.1.3 – L'épreuve orale (20 minutes) : Entretien sur le projet professionnel du candidat avec à l'appui un dossier personnel.

2.2 - Option haltérophilie/musculation

- **2.2.1 – Les épreuves physiques :** 2 épreuves physiques

1^{ère} épreuve physique : Test navette Luc Léger « atteindre le plus haut palier pour les hommes et les femmes ».

| Test Luc Léger | Note sur 20 – Barème Femmes | Note sur 20 – Barème Hommes |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Palier 1 | | |
| Palier 2 | | |
| Palier 3 | 06/20 | |
| Palier 4 | 07/20 | |
| Palier 5 | 08/20 | 06/20 |
| Palier 6 | 09/20 | 07/20 |
| Palier 7 | 10/20 | 08/20 |
| Palier 8 | 11/20 | 09/20 |
| Palier 9 | 12/20 | 10/20 |
| Palier 9,50 | 13/20 | - |
| Palier 10 | 14/20 | 11/20 |
| Palier 10,50 | 15/20 | - |
| Palier 11 | 16/20 | 12/20 |
| Palier 11,50 | 17/20 | 13/20 |
| Palier 12 | 18/20 | 14/20 |
| Palier 12,50 | 19/20 | 15/20 |
| Palier 13 | 20/20 | 16/20 |
| Palier 13,50 | | 17/20 |
| Palier 14 | | 18/20 |
| Palier 14,50 | | 19/20 |
| Palier 15 | | 20/20 |

Cette épreuve se fera dans le même temps que l'épreuve de navette des TEP. Cette organisation permet au candidat de ne pas reproduire un effort d'intensité dans un délai relativement court, et qui ne permettrait pas une récupération optimale.

2^{ème} épreuve physique : Test de performance en musculation où le candidat devra réaliser pour avoir la note maximale : 20 répétitions en squat (hommes et femmes), 20 répétitions en développé couché (hommes et femmes), et 20 tractions pour les hommes et 10 tractions pour les femmes selon le barème défini en % de poids de corps.

Barème du test de performance en musculation dans le tableau ci-dessous :

| Barème des épreuves de musculation | Femmes | | Hommes | |
|------------------------------------|--|---|--|---|
| | Exercices | Note/20 | Pourcentage | Note/20 |
| Squat | 1 point est attribué par répétition correctement exécutée | 75 % poids du corps | 1 point est attribué par répétition correctement exécutée. | 110 % poids du corps |
| Tractions | 2 points sont attribués par répétition correctement exécutée | Prise supination pour les femmes, menton à la hauteur de la barre | | Prise pronation pour les hommes, barre au contact de la nuque |
| Développé couché | 1 point est attribué par répétition correctement exécutée | 40 % poids du corps | | 80 % poids du corps |

- **2.2.2 – L'épreuve écrite (1h30)** : Réaliser dans un premier temps un résumé de texte et puis extraire une idée principale pour la développer (ou plusieurs idées).
- **2.2.3 – L'épreuve orale (20 minutes)** : Entretien sur le projet professionnel du candidat avec à l'appui un dossier personnel.

LE POSITIONNEMENT

Suite à l'admission du candidat, un temps d'échange avec le coordinateur de la formation permettra à ce dernier, selon les acquis et/ou les expériences du stagiaire, de définir des allègements, des dispenses (équivalences) et/ou des renforcements dans le cadre de la construction du parcours individuel de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se déroule en alternance au CREPS de la Réunion en centre et dans 1 ou 2 structures professionnelles partenaires pour l'alternance. En structure d'accueil, la formation permet un passage progressif de l'observation à la conception puis à la prise de responsabilités. Le travail de formation de chacun des stagiaires est conduit avec son tuteur, acteur principal de la formation individualisée du stagiaire en entreprise. Chaque stagiaire aura à organiser, conduire et évaluer un projet concret en prise avec les acteurs et les réalités de la structure d'accueil et de son environnement. Les méthodes de formation en centre s'appuient sur des cours magistraux/des travaux en ateliers/des cas pratiques en lien avec les professionnels sur des domaines précis (animation, supports spécifiques, travaux dirigés spécifiques, etc...). Les apprentissages avec le tuteur consistent principalement en la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet d'animation, la conduite des séances d'animation et/ou d'entraînement dans les 2 options en prise directe avec les publics spécifiques et les réalités locales. La formation fait appel à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Elles seront adaptées aux situations courantes de la vie professionnelle. Des situations pédagogiques formatives seront mises en place tout au long de l'année, afin d'exercer les stagiaires aux compétences visées pour les épreuves certificatives (UC 1,2,3 et 4).

La formation s'articule autour de 4 blocs de compétences :

Bloc 1 : compétence relative à l'encadrement tout public dans tout lieu et toute structure ;

Bloc 2 : compétence relative à la mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

Bloc 3 : compétence relative à la conduite d'une séance, d'un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme ;

Bloc 4 : compétence relative à :

- la mobilisation des techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou cycle d'apprentissage dans l'option « Cours Collectifs » (U.C. 4 a) ;

- la mobilisation des techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « Haltérophilie – Musculation » (U.C. 4 b).

MODALITES PEDAGOGIQUES

Modalités pédagogiques : théorie et pratique.

Techniques pédagogiques :

- Etude de cas, exposé ;
- Démonstration pratique, démonstration pratique dirigée ;
- Classe inversée ;
- Techniques d'apprentissage : cours collectifs, haltérophilie, musculation, cardio-training ;
- Tests de performance ;
- Evaluation formative et QCM.

Moyens et outils :

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur portable
- Matériels techniques et pédagogiques d'apprentissage (plateau de musculation, d'haltérophile, de cardio-training, step, tapis de sol, barres type bodypump, ...)

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès à la plateforme de FOAD « Claroline Connect » et bénéficie de ses possibilités (annonces, zone de dépôt de documents, contenus à disposition, parcours de formation, quizz, ...).

Evaluation formative tout au long de la formation.

MODALITES DES SITUATIONS D'EVALUATION CERTIFICATIVES

(ANNEXE III, ANNEXE V de l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif »)

Les unités capitalisables du BP AF sont attribuées à l'issue de la réussite aux épreuves certificatives (Annexe III).

UC 1 et 2 : Production et soutenance d'un projet de développement contextualisé et réalisé. Le stagiaire assoit sa présentation à l'aide d'un support multimédia pour sa soutenance orale. Exposé = maxi 20' - Entretien = maxi 20'.

UC 3 : Présentation d'un cycle d'animation ayant comme support des activités soit des cours collectifs (CC) ou soit de l'haltérophilie, de la musculation (HM).

UC 4 :

- Cours Collectifs : épreuve pédagogique en activité professionnelle et épreuve de démonstration technique ;
- Haltérophilie/Musculation : épreuve pédagogique en activité professionnelle et épreuve de démonstration technique.

La vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle consiste à encadrer en toute sécurité les publics lors d'une séquence pédagogique d'animation de 20' suivi d'un entretien de 15' maxi (Annexe IV).

CALENDRIER DE LA FORMATION

| TEP | Tests de sélection | Entrée en formation | Fin de la formation | Effectif mini/maxi | Heures en centre 2 options | Heures en centre 1 option | Heures en structure 1 ou 2 options |
|------------|------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| 28/06/2021 | Du 29/06/2021 au 02/07/2021. | 06/09/2021 | 01/07/2022 | 8 à 24 | 700h | 600h | 500h |

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

Frais d'inscription

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 € (non remboursables)

Frais de Tests d'Exigences Préalables

Pour l'ensemble des stagiaires : 70 € (non remboursables)

Frais pédagogiques

Pour l'ensemble des stagiaires :

- 6 300,00 € pour les 2 options,
- 5 418,00 € pour l'option Haltérophilie-Musculation

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Mobilisant son compte CPF en saisissant la demande directement : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>;
- Mobilisant le Conseil Régional ;
- Mobilisant l'OPCO AFDAS ;
- Mobilisant le dispositif SESAME ;
- Mobilisant le dispositif Parcoursup ;
- Mobilisant Pôle Emploi ;
- Mobilisant une prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...) ;
- Mobilisant un contrat d'apprentissage ;
- En auto-financement.

CONTACTS



Annelise LE MOAL (référente administrative)

☎ 02.62.94.71.98

@ annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr



Rémi HOURCADE (responsable de la formation)

☎ 02.62.94.71.94

@ remi.hourcade@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référént handicap)
Accueil de personnes en situation de handicap :
toute demande fera l'objet d'une étude
personnalisée

☎ 02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

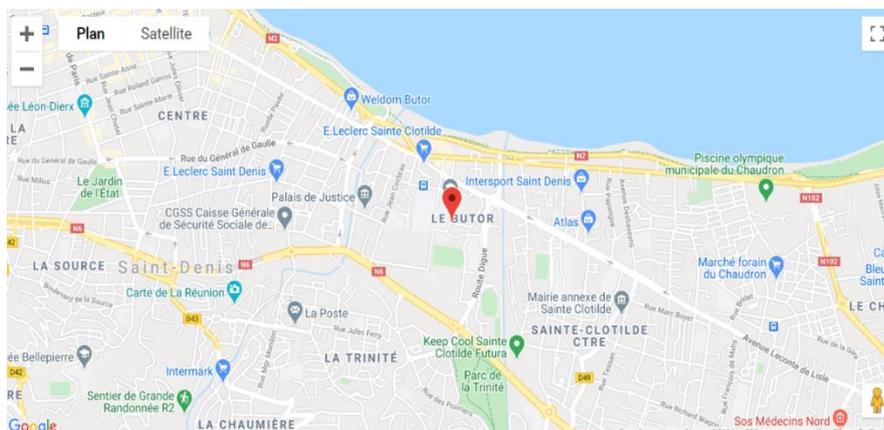
Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.



Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

Vous arrivez en avion :

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque

